

Décision

Générale

colonial

Décision n° n° 817 autorisant M. Marill, sous réserve des droits des tiers, à occuper à titre provisoire un terrain non loti d'une superficie de 5.000 mètres carrés

n° 817

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
18 août 1938

Numéro JO
n° 8 du 31/08/1938

Date du numéro
31 août 1938

TEXTE INTÉGRAL

M. Marill est autorisé, sous réserve des droits des tiers, à occuper à titre provisoire un terrain non loti d'une superficie de 4.000 mètres carrés environ, sis à l'est de la route d'Aumbouli.